



Concerne mes ca et mes rc

Par **bea7115**, le **02/12/2015** à **18:24**

bonjour, je travaille à la poste je voulais poser 3 jours de ca et une journée de rc avant le 1er jour de l'an car je samedi 2 et lundi 4 c'est mes jours de repos de cycle on m'a dit que je n'en avais pas droit car sinon mes 2 jours de repos de cycle devenaient des ca pouvez-vous m'éclairer merci

Par **P.M.**, le **02/12/2015** à **21:19**

Bonjour,

Je pense que par ca, il faut comprendre congés annuels et par rc repos compensateurs...

La réponse est étonnante mais il faudrait que l'on vous explique suivant quelle règle légale vous n'auriez pas le droit sauf que si les congés payés sont gérés en jours ouvrables il commence le premier jour ouvré d'absence que vous auriez dû travailler pour se terminer le dernier jour ouvrable (du lundi au samedi) avant la reprise mais se poserait le problème de la perte d'autres repos auxquels vous avez droit et pourraient devoir vous être restitués...